

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Società svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SSO - Société suisse des officiers

A propos du Président

La SSO ne peut pas se taire

Col EMG Hans Schatzmann

Même si je ne suis le Président de la SSO que depuis huit mois, j'ai déjà été contacté plusieurs fois par les médias, j'ai donné des interviews et rédigé des positions, car l'opinion de la SSO était très demandée en relation avec les incidents bien connus. Au sein du comité, nous avons décidé que la communication est en ligne générale de ma compétence. Pour des raisons de langue, j'ai donné la compétence du travail de communication en Romandie au colonel Denis Froidevaux, vice-président de la SSO, tandis que le colonel Rino Fasol était responsable de la communication dans le Tessin. Ce procédé s'est montré efficace et a assuré à la SSO une très forte présence dans les médias suisses. Plusieurs fois, on m'a conseillé de ne donner aucune information ou de «réduire la dose». Ceux qui ont de l'expérience pratique avec les médias savent très bien que cela n'est pas toujours possible. Mes vice-présidents et moi, nous n'avons jamais fait le premier pas, et c'étaient toujours les médias à nous contacter pour connaître notre position sur les thèmes actuels concernant l'armée. Pour moi, il est assez évident que la SSO doit communiquer, de gré ou de force.

La SSO, en tant qu'association des officiers et représentante du système de milice, a le statut d'experte des questions militaires, et son opinion a donc du poids pour le public. Ce statut spécial peut signifier une grande chance en matière de communication. La SSO a la possibilité de corriger les positions parfois tendancieuses et simplistes des médias et de se prononcer de manière crédible en faveur de notre armée. Dans la tourmente médiatique concernant le chef de l'armée, on m'a souvent confirmé que la SSO a été perçue comme «la voix de la raison». Pourtant, mes déclarations n'ont pas été appréciées par tout le monde. C'est dans la nature des choses, car on ne peut pas ménager la chèvre et le chou. Je fais tout mon possible pour contribuer à stabiliser le débat, souvent émotionnel et peu objectif, sur toute question concernant notre armée et à sauvegarder la liberté d'opinion de la SSO. Si nous voulons réaliser les points qui nous tiennent à cœur, nous les devons communiquer sans cesse. C'est pourquoi la SSO ne peut pas se taire.

H.S.

Compatibilité avec l'armée de milice : clarification des principes

Col EMG Hans Schatzmann

En mai 2008 le chef de l'armée a demandé à la SSO de répondre à quatre questions concernant la «compatibilité avec l'armée de milice». Voilà un résumé des réflexions du comité qui devront être approfondies, développées et affinées.

La SSO plaide avec fermeté pour le système de milice actuel, basé sur l'obligation générale de servir. Elle ne voit pas la nécessité d'adapter les bases constitutionnelles sur la forme du recrutement et de l'organisation de l'armée.

Que signifie «compatibilité avec l'armée de milice»?

Le service militaire est compatible avec l'armée de milice lorsque le militaire milicien peut accomplir avec succès les missions qui lui sont confiées grâce à une formation suffisante, en temps voulu et avec les moyens donnés et lorsqu'il peut tirer un bénéfice personnel raisonnable de son engagement fourni dans l'intérêt de l'armée. Les intérêts et les attentes relatives de l'armée d'un côté et de la société civile de l'autre s'écartent de plus en plus. Ce processus est à arrêter. Si on veut éviter que l'armée de milice soit marginalisée et ne soit finalement constituée que par la troupe des appelés au service de base, il faut dès à présent préparer le terrain par des mesures importantes. Une fois l'armée de milice exclue de sa coresponsabilité pour l'armée, l'acceptation de celle-ci par le peuple, respectivement la survivance de ce modèle d'armée, seront sérieusement mises en question.

Comment mesurer la compatibilité avec l'armée de milice ?

Comment se fait-il que l'armée ne parvienne pas à recruter suffisamment de bons cadres de milice? Il y a beaucoup d'indices (proportion de fluctuation des positions-clé, administration des dispenses, occupation d'importantes fonctions de commandement et d'Etat-major, les relations entre des officiers de carrière et les officiers de milice, recrutement des of EMG etc.) qui montrent que les conditions cadres ne garantissent pas la compatibilité avec l'armée de milice. L'armée devrait procéder à une analyse systématique et précise et en tirer un *benchmarking* (évaluation de performances) pour

des conditions cadres de compatibilité avec l'armée de milice, de façon que l'engagement dans l'armée de milice demeure valable pour les générations futures.

Améliorer la compatibilité avec l'armée de milice ?

a) Les tâches : défi et responsabilité

Bien des membres de l'armée de milice apprécient le service militaire comme un bon complément motivant de leur activité professionnelle. Pour que cela fonctionne, le militaire doit être chargé de missions satisfaisantes pour l'armée et la mission donnée doit être exigeante et à responsabilité. Des engagements répétitifs ou l'utilisation dans des Etats-majors ou des unités sans véritable mission ne produisent aucune valeur ajoutée pour le militaire de milice.

b) Continuité

Comme les miliciens ne font en général que de courtes périodes de service, ils doivent avoir la possibilité d'étudier les circonstances actuelles, d'acquérir les connaissances nécessaires et d'atteindre la sûreté dans l'exécution de missions concrètes. Cela ne peut se faire que si le milicien vit un maximum de continuité au sein de l'armée. Face à une exigence d'adaptation démontrée (armes et systèmes de haute technologie, organisation de l'armée, règlements, procédures, méthodes etc.) il convient soit de procéder à intervalles courts à beaucoup d'adaptations, soit à intervalles longs à peu de grandes adaptations.

c) Possibilités de développement

Les miliciens ne doivent pas avoir l'impression de n'être que des «manœuvres» ou des «bouche-trous», ils doivent bien plutôt se sentir comme des partenaires du personnel de carrière, égaux en droits, et avoir la possibilité d'occuper des positions élevées.

d) Estime des militaires de milice

Les prestations des cadres de milice en faveur de l'armée sont pour la plupart volontaires. Par conséquent, ils peuvent s'attendre à une certaine estime. La suppression d'unités, les transferts, les licenciements de fin de service doivent être préalablement discutés avec les concernés ou pour le moins leur être annoncés à temps.

Mesures possibles

a) Commandements de troupe (bat/gr)

Selon l'art. 10 OA tous les cadres, y compris les commandants de corps de troupe, sont par principe des cadres de milice. Cette disposition devrait être ancrée dans la loi militaire (*à moyen terme*). Des exceptions ne peuvent être autorisées que dans des cas urgents ou à un degré de disponibilité de base nettement plus élevé (*à court terme*).

b) Cours d'Etat-major

Il faut y pousser que la majorité des participants aux cours EMG (cf. art 10 al 3 OA) proviennent des rangs des miliciens appelés «classiques» c'est-à-dire de représentants de l'économie privée ou d'indépendants.

c) Démêlage des conditions de carrière pour les officiers de carrière et de milice

A cet effet, les ordonnances de la Confédération concernant le personnel doivent être adaptées de façon à ce que la carrière professionnelle et celle de milice des officiers de carrière ne se conditionnent plus mutuellement. En revanche, des carrières de milice devraient être planifiées au sein des formations d'application (*à moyen terme*).

d) Concours des cadres de milice dans les formations d'application

Malgré le manque de militaires de carrière, on n'associe pas assez les cadres de milice à l'instruction. Afin de s'assurer des ressources en personnel nécessaire, il faut prévoir pour les formations d'application une structure dans le genre brigade, qui dispose d'un noyau de militaires de carrière mais qui en sus est dotée de cadres de milice (*à moyen terme*).

e) Plus de miliciens dans les Etats-majors des forces terrestres

Etant donné que les régions territoriales ne disposent pratiquement pas de troupes subordonnées, que les états-majors s'entraînent en principe à leur propre travail d'état-major, il faut étoffer les fonctions importantes des état-major des Forces terrestres par des cadres de milice. Cela doit également figurer dans la loi militaire (*à moyen terme*).

f) Supprimer le manque de cadres professionnels

Le manque de cadres de carrière, connu depuis des années, doit être enfin combattu avec des mesures adéquates et immédiates, sinon la conception d'instruction capote (*à court terme*).

g) Réforme de Bologne

L'armée doit tenir compte de la nouvelle formation dispensée par les hautes écoles et les écoles professionnelles. Il faut mieux coordonner les interfaces entre la formation civile et la formation militaire. Les bureaux de coordination avec l'armée installés dans les hautes écoles doivent être renforcés (*à court terme*).

h) Management et planification du personnel

Les cadres de milice capables sont en général aussi demandés par l'économie privée. Ils ne se mettront à disposition pour une carrière militaire que si celle-ci est prévisible. A partir du grade de capitaine, il faut développer un « *management development* » qui sera mis à jour annuellement et accepté par chacun (*à moyen terme*).

i) Transparence de la planification militaire

Les miliciens doivent être intégrés dans la planification de la conduite de l'armée afin qu'ils puissent faire valoir leurs exigences à temps (*à court terme*).

j) Renforcement de la frac EMA «armée de milice»

La fraction d'EM «armée de milice» doit, en tant que centre de compétences pour les questions de l'armée de milice en main du CdA, agir relativement à la mission et à la performance et atteindre un *output* opératif, raison pour laquelle il doit être intégré dans les structures de commandement de l'armée (*à court terme*).

Vous trouverez le document intégral sous www.sog.ch